



DEMANDE EN LIGNE DE BOURSES DE LYCEE

publié le 10/04/2018

LES DEMANDES DE BOURSES SE FERONT DESORMAIS EN LIGNE.

Pour vous aider dans vos démarches vous trouverez en pièces jointes :

- ▶ Le guide de l'accompagnement des parents
- ▶ Le barème des bourses nationales d'études du second degré
- ▶ Le guide "Découvrir France Connect"




Une bourse est attribuée sans révision pour un cycle entier (Baccalauréat, CAP). Un redoublement ou une réorientation donnera lieu à une vérification de vos ressources.

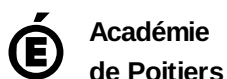
Le paiement s'effectue en trois versements : décembre, mars et juin. Les frais scolaires (demi-pension, internat) sont retenus sur le montant à verser aux bénéficiaires.

Portfolio



Documents joints

-  guide_pour_accompagner_les_parents_bourse_lycee-2 (PDF de 1 Mo)
-  bareme_et_montant_de_bourse_pour_l_annee_scolaire_2018-2019_924816-2 (PDF de 98.4 ko)
-  _une_bonne_utilisation_de_franceconnect-2 (Powerpoint de 165 octets)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.